

PREFET du PUY-de-DÔME

Clermont-Ferrand le 15 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une mission est désignée pour faciliter la maîtrise des populations de campagnols terrestres

Les fortes populations de campagnols terrestres provoquent en Auvergne des dégâts importants sur les prairies, avec pour conséquence, à l'échelle des exploitations agricoles, des risques sanitaires et des difficultés de récolte de fourrage pouvant mettre en péril l'équilibre financier de l'exploitation.

Ces difficultés ne sont pas récentes mais résistent aux initiatives locales et aux outils de lutte jusqu'à présent développés. La lutte chimique au moyen de la bromadiolone a généré des effets non intentionnels sur la faune sauvage, perturbant les politiques conduites en faveur de préservation de la biodiversité.

L'arrêté interministériel du 14 mai 2014 a revu en profondeur le cadre de la lutte contre les campagnols et l'usage de la bromadiolone, incitant à la mise en œuvre de moyens de lutte alternatifs et à l'usage de la bromadiolone uniquement en basse densité de campagnols et à dose réduite. Cet arrêté doit être décliné en région au travers d'un schéma de lutte contre les campagnols.

C'est dans ce contexte et afin d'aider à l'élaboration d'un dispositif de lutte efficace en Auvergne que Michel FUZEAU, Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme a sollicité les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie afin qu'une mission d'étude et d'appui soit nommée sur ce sujet.

Cette mission vient d'être désignée. Elle est composée de deux hauts fonctionnaires : Pascale HUMBERT, Ingénieure Générale des Ponts, des Eaux et des Forêts au Ministère chargé de l'Ecologie, et Jean-Pierre POUZOULET, Inspecteur Général de l'Administration au Ministère chargé de l'agriculture. Ils ont rencontré aujourd'hui le Préfet de la région Auvergne.

Les missionnaires seront amenés à rencontrer les différentes parties prenantes de la surveillance de la prévention et de la lutte contre ces campagnols : des élus des territoires touchés, des représentants des organisations professionnelles agricoles, des associations environnementales, des experts scientifiques. Elle se déroulera sur plusieurs mois.

